

	Procédure	Réf. :
	Admission d'un nouveau résident	Version :
		Date :
		Auteur : ADM_GRH

A. Objectifs

Ce protocole a pour objectif de définir les étapes de l'admission d'un nouveau résident.

B. Personnes concernées

Liste de diffusion :

C. Responsables

	Nom	Date	Signature
Auteur	Rgpd Confidentiel	10/09/2024	Rgpd Confidentiel
Validation	M. MARTINEZ	10/9/24	

D. Etapes à réaliser

○ Réception de la demande d'accueil

La responsable de l'admission traite les demandes d'accueil du futur résident par téléphone, courrier, mail ou lors de visite physique du résident et de ses proches.

Lors de ce premier contact, la responsable prend les coordonnées, l'état de santé et toutes remarques concernant la personne souhaitant entrer en Ehpad et remplit un premier tableau résumant toutes les données recueillies.

Elle présente et explique les modalités d'admission : commission d'admission via le dossier médical, si avis favorable commission administrative (dossier admin complet et vérif conditions financières) le livret d'accueil. Un dialogue s'installe afin de rassurer la famille présente en détaillant le fonctionnement de l'établissement tout en priorisant le bien être des résidents. A la fin de l'entretien, une visite des parties communes est effectuée à la demande.

○ Commission médicale d'admission

La responsable d'admission remplit la fiche « équipe d'admission » en stipulant le pourquoi de la demande avec les antécédents médicaux et la transmet avec le dossier médical au médecin coordinateur, à l'infirmière coordinatrice pour avis.

L'équipe examine le dossier et chacun inscrit sa décision sur la fiche.

Éventuellement, pour prendre leur décision, le médecin ou l'infirmière peuvent rendre visite à la personne sur son lieu de vie ou bien appeler son médecin traitant.

Une fois la décision prise, la fiche est transmise à la responsable d'admission.

La responsable d'admission étudie le côté financier en faisant un tableau qui détermine les capitaux, la retraite et si le futur résident est propriétaire ou non. Le tout est ensuite transmis à la direction qui valide ou pas la décision de l'équipe.

La responsable d'admission informe la personne de l'avis, elle s'assure que la demande est toujours d'actualité, si oui, elle organise l'entrée l'entrée.